



**Maîtres-nageurs indépendants du Canada
Canadian Independent
Masters Swimming**

Le 14 juillet 2019

Veillez fréquemment consulter notre site Web où nous fournirons l'information au fur et à mesure qu'elle sera disponible.

Nous concentrons nos efforts pour être prêts à entreprendre les opérations lors de la saison de natation 2019-2020. Cela comprendra :

1. L'inscription – un système convivial doté d'options de paiement et d'information financière, le tout relié à des moyens d'usage simplifié pour s'inscrire aux compétitions.
2. Assurance – un programme national d'assurance couvrant les clubs affiliés à MNIC, leurs nageurs, nageuses, entraîneurs et bénévoles.
3. Un système de suivi des séances d'entraînement – les nageurs et nageuses pourront y transférer les données se trouvant dans d'autres systèmes.
4. Système en ligne pour l'inscription et le paiement, créant un fichier à l'usage des directeurs de rencontre qui en seront grandement satisfaits.

On invite les clubs de toutes les provinces à sanctionner des compétitions en vertu de la délégation de MNIC et de faire usage du système d'inscription pour ces compétitions. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des avantages du système, veuillez communiquer avec nous en écrivant à CIMswimming@gmail.com.

Nous avons encore beaucoup à faire et nous sommes sûrs que nous serons prêts à entreprendre les opérations.

Nous sommes à la recherche de représentants dans chaque province qui travailleront à nos côtés alors que nous préparons notre programme pour le mois de septembre et que nous mettons sur pied une organisation démocratique, ouverte et transparente répondant aux attentes de la communauté des maîtres-nageurs. Si ça vous intéresse, communiquez avec nous en écrivant à CIMswimming@gmail.com.

Questions et réponses

Qui sommes-nous ?

Nous sommes un groupe de dirigeants chevronnés qui s'impliquent depuis plusieurs années dans la gouvernance et l'administration de la natation des maîtres. Le nombre de nos représentants ne cesse de croître dans l'ensemble du Canada et nous espérons avoir une présence dans chacune des provinces dès le début de la nouvelle saison en septembre.



**Maîtres-nageurs indépendants du Canada
Canadian Independent
Masters Swimming**

Assurance

Masters Swimming Ontario est actuellement la seule entité provinciale en natation des maîtres qui détient sa propre assurance. Nous avons entrepris des discussions avec un réseau national d'assureurs pour obtenir une couverture dans toutes les autres provinces. La police offrira une couverture d'assurance aux clubs de maîtres-nageurs, aux nageurs, aux nageuses, aux entraîneurs et aux bénévoles. Cette couverture s'étendra aux séances d'entraînement, aux compétitions et aux activités sanctionnées par les *Maîtres-nageurs indépendants du Canada* ou par une association provinciale déléguée de maîtres-nageurs. Elle sera offerte à un prix concurrentiel et s'adressera à la natation des maîtres plutôt qu'à la natation par groupe d'âge.

Infrastructure

Le système des technologies informatiques des *Maîtres-nageurs indépendants du Canada (MNIC)* sera une version élargie du système actuellement utilisé par *MSO* (natation des maîtres de l'Ontario). Elle acceptera les inscriptions provenant des registraires de clubs ou d'associations provinciales de natation des maîtres ou encore celles soumises directement par les nageurs et les nageuses. Il s'agit d'un système fortement automatisé, conçu pour diminuer la charge de travail des administrateurs de clubs de maîtres et celle des nageurs et nageuses.

Ce système comprend aussi une application efficace pour réduire le temps de traitement requis pour l'inscription aux compétitions et pour le paiement de frais. À la clôture de la période d'inscription pour les compétitions, le responsable n'a qu'à ouvrir le fichier d'inscription validé, lequel peut immédiatement être téléchargé dans *Meet Manager* (système de gestion de compétitions).

Le système comprend également les résultats, les records et le classement ainsi que les données sur l'ensemble du Canada (compilées par Christian Berger) à tous les niveaux, provincial, clubs, nageurs ou nageuses.

MNIC s'est engagé à conserver plus de 40 ans d'histoire de la natation des maîtres. Notre site Web comprendra un lien qui vous amènera à <https://www.statsman.ca/> où se trouvent tous les records et classements compilés par Christian Berger.

Que voulez-vous dire par « indépendant de Natation Canada » ?

MNIC n'est aucunement affilié à Natation Canada. *MNIC* n'exigera pas de ses membres qu'ils ou elles s'inscrivent auprès de Natation Canada (SNC) ou de l'une ou l'autre de ses associations provinciales.

MNIC n'aura pas de lien auprès de la FINA avant d'avoir obtenu la reconnaissance de Canada Aquatiques (CA). Il nous faudra avoir de nombreux effectifs et une organisation fonctionnelle pour pouvoir entrer en contact avec CA.



**Maîtres-nageurs indépendants du Canada
Canadian Independent
Masters Swimming**

Mon club est affilié à Natation Canada. Me sera-t-il possible d'être également membre de *MNIC* ?

OUI, absolument. Une option n'exclut pas l'autre. En fait, votre club pourrait s'affilier à *MNIC* sans égard à la relation qu'il maintient avec tout autre organisme. Même si votre club décide de ne pas s'affilier à *MNIC*, vous avez l'option, comme toute autre personne, de vous joindre à *MNIC* à titre de nageur indépendant ou de nageuse indépendante. Vous aurez ainsi accès à toute activité au Canada et à l'extérieur du pays.

SI j'ai accès aux activités de Natation Canada, pourquoi devrais-je me donner la peine de m'inscrire auprès de *MNIC* ?

Notre organisation et nos programmes, au fur et à mesure qu'ils seront mis sur pied, se concentreront exclusivement sur ceux et celles dont l'âge permettra de prendre part aux activités des maîtres-nageurs. À *MNIC*, on est d'avis que les maîtres-nageurs devraient pouvoir s'exprimer d'une voix forte et indépendante sur la façon dont leur sport est dirigé. On devrait pouvoir marquer et fêter leurs exploits sur leur propre site Web national. *MNIC* est une organisation conçue par des maîtres-nageurs, dirigée par des maîtres-nageurs et à l'écoute des maîtres-nageurs.

De plus, *MNIC* représentera un nombre important de maîtres-nageurs au Canada ce qui placera l'organisation dans une position enviable pour obtenir la reconnaissance de Canada Aquatiques et, par le fait même, de la FINA. Les maîtres-nageurs doivent s'exprimer par l'intermédiaire d'une organisation indépendante de maîtres-nageurs comme *MNIC*. Comme nous l'avons constaté au cours des dernières années, Natation Canada ne se porte pas à la défense des maîtres-nageurs. Cet organisme tend plutôt à conserver et élargir son monopole.

Créons-nous une division additionnelle au sein de la natation des maîtres ? Pourquoi devrions-nous avoir *MNIC* en plus de de MNC et de Natation Canada ?

MNIC a communiqué avec MNC à plusieurs reprises. **Nous préférons collaborer avec MNC et présenter un front uni de maîtres-nageurs.** MNC n'a toutefois pas avancé un plan réalisable qui permettrait d'avoir un programme opérationnel en place d'ici septembre. Il ne reste que deux mois avant que les maîtres doivent être en mesure d'entreprendre leurs activités.

Quant à SNC, leur lettre du 29 mai, émise seulement trois jours après les championnats nationaux de MNC, faisait preuve d'une planification rigoureuse, d'une grande coordination et d'un moment soigneusement choisi. Il était impossible pour les plus de 750 maîtres-nageurs d'en discuter les conséquences. La décision de SNC rend impossible la survie financière de MNC. Vu l'absence de sources de revenus, MNC épuisera rapidement ses fonds. Avec une telle approche, SNC met aussi en péril les seules organisations provinciales encore en activité au Canada, soit MSABC (association de maîtres-nageurs de la Colombie-Britannique) et MSM (natation des maîtres du Manitoba). La lettre de SNC n'a pas



**Maitres-nageurs indépendants du Canada
Canadian Independent
Masters Swimming**

eu d'effet sur *Masters Swimming Ontario*, cette organisation opérant de manière indépendante depuis 2017.

Au cours du mois de septembre, SNC prévoit de remplacer toute l'infrastructure de natation des maîtres par une seule fonction opérationnelle et de créer un comité consultatif de maîtres-nageurs. Le comité relève du PDG et sa fonction est purement opérationnelle. Sa capacité d'influencer les politiques importantes de SNC en matière de natation des maîtres sera fortement limitée. Les attentes de SNC à son égard seront d'appuyer les politiques et les directives de cet organisme, que ce soit ou non à l'avantage de la natation des maîtres. C'est ce que nous avons vécu au sein de comités opérationnels au niveau provincial.

Les maîtres-nageurs et les clubs peuvent s'exprimer de manière démocratique sur des questions touchant la gestion de MNC, de MSO, de MSABC et de MSM, qu'ils choisissent ou non de se prévaloir de ce droit. Les règlements de SNC n'accordent pas aux nageurs ou au club des maîtres une voix proportionnelle à leur nombre. La représentation se trouve plutôt enfouie dans l'un des articles provinciaux de SNC, lesquels portent quasi exclusivement sur la haute performance et sur la natation par groupe d'âge.

Si vous n'êtes pas particulièrement portés sur des questions touchant la réglementation, jetez un coup d'œil au rapport annuel de Natation Canada ou à n'importe quel de leurs sites provinciaux. Comptez le nombre de fois qu'apparaît l'image d'un maître-nageur ou encore un article ou un document touchant la natation des maîtres (à l'exception des grilles tarifaires). Au mieux, on n'accorde aux maîtres-nageurs qu'un bref survol, une ou deux petites phrases. Ça donne une idée assez claire du temps et de l'attention qu'on accordera à la natation des maîtres lorsque la discipline aura été complètement absorbée au sein de Natation Canada.

Pourquoi devrait-on faire confiance à un groupe disparate de bénévoles qui n'a ni structure ni financement ?

Nous ne partons pas de zéro. *MNIC* s'est associé à MSO, un organisme qui possède deux bonnes années d'expérience et qui a connu le succès dans la prestation d'un programme indépendant. Pour chacune de ces années, l'organisation comptait 64 clubs et 2 900 nageurs inscrits. Chaque année, les clubs de MSO ont accueilli 14 compétitions, y compris les championnats provinciaux.

Nous sommes en contact avec les autres provinces et régions qui représentent leur territoire et qui interviennent auprès de celui-ci. Malgré de nombreuses communications auprès de maîtres-nageurs Canada, *MNIC* est prêt à aller de l'avant et à préserver tout ce qui peut être récupéré de MNC afin de reconstruire ce qui serait autrement perdu lors de la disparition de cette organisation.



**Maîtres-nageurs indépendants du Canada
Canadian Independent
Masters Swimming**

Verra-t-on la tenue de trois championnats nationaux, soit celui de MNC, de *MNIC* et de SNC ?

Il est trop tôt pour prédire quels championnats auront lieu. *MNIC* espère toujours qu'à MNC, on se rendra rapidement compte qu'il faut immédiatement se concentrer sur un programme opérationnel réalisable et que l'expérience nécessaire à cet exercice se trouve dans *MNIC*.

Devant une situation semblable, MSO a invité *Swim Ontario* à collaborer pour mettre sur pied un championnat ontarien unique. *Swim Ontario* a répondu que c'était impossible. Pendant deux ans, MSO a accueilli plus de 450 nageurs, soit au-delà du double de ceux qui ont participé au championnat provincial de *Swim Ontario*. Certains nageurs ont choisi de prendre part aux deux événements.

Où seront inscrits mes résultats de compétition ?

Tous les résultats seront saisis dans la base de données de *MNIC*. Cette base de données possède la même fonctionnalité que celle actuellement exploitée par MNC. La base de données de *MNIC* comprendra des caractéristiques nouvelles, améliorées ou corrigées.

Qu'arrivera-t-il à mes résultats de compétitions antérieures ?

Les résultats historiques seront préservés. On entreprendra des négociations pour récupérer tous les résultats de toutes les compétitions de maîtres-nageurs ayant eu lieu au Canada depuis le mois de septembre 2017. La mise en œuvre ne présente aucune difficulté.

Qu'arrivera-t-il aux records sous la direction de *MNIC* ?

Ce sont les organisations qui déterminent pour leurs membres ce qui constitue un record.

- Il incombe aux clubs de conserver et de reconnaître les records au sein de leur organisation.
- MNC préservait la plupart des records provinciaux en natation des maîtres pour leurs membres provinciaux. Ces records migreront vers notre système et on en tiendra compte.
- *MNIC* adoptera les records de Christian Berger, le statisticien. Ceux-ci font état des performances les plus rapides en natation au Canada. Pourquoi devrait-on viser moins haut ?

Comment ma participation au Défi du million de mètres sera-t-elle affectée ?

Le Défi du million de mètres appartient à MNC. Si l'organisation disparaît, il se peut qu'il soit perdu. Devant une situation semblable en 2017, MSO a mis sur pied son « *MEGAmetre Tracker* » et a permis aux nageurs d'y transférer leurs distances. *MNIC* mettra sans frais le système de suivi à la portée de tous les maîtres-nageurs, qu'ils (ou elles) soient membres ou non.